



**Gouvernement de la  
République du Mali**



**Système des Nations  
Unies au Mali**



**Plan cadre des Nations Unies pour  
l'Aide au Développement  
PNUAD 2008 – 2012**

**Bamako, janvier 2007**



## Avant Propos

Le Gouvernement du Mali et le Système des Nations Unies sont engagés à œuvrer pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la mise en application des valeurs et des principes contenus dans la Déclaration du Millénaire.

La Déclaration du Millénaire nous interpelle tous afin d'éliminer la pauvreté au Mali, et de créer les conditions favorables pour un développement durable et équitable.

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) est le cadre stratégique commun des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Il définit la réponse collective, cohérente et intégrée des Nations Unies aux priorités et besoins nationaux, dans le cadre des OMD et des engagements et objectifs issus de la Déclaration du Millénaire, des conférences, sommets et conventions internationaux et des instruments relatifs aux droits humains des Nations Unies.

Se basant sur les analyses contenues dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de Pauvreté (CSCR) pour la période 2007-2011, le PNUAD identifie des objectifs de développement qui sont en parfaite adéquation avec les priorités nationales retenues dans le document de stratégie nationale pour les cinq prochaines années. Le PNUAD définit dans son contenu, les objectifs de développement que le Système des Nations Unies se propose d'atteindre à l'horizon 2012, en privilégiant les secteurs d'intervention où il a un avantage comparatif et en mettant l'accent sur la programmation conjointe entre les agences, en vue de maximiser l'efficacité du Système des Nations Unies sur le terrain.

Les objectifs de développement recensés dans le PNUAD sont certes ambitieux mais leur atteinte est essentielle pour le Gouvernement dans la poursuite de sa stratégie de développement, à moyen et long terme. En effet, les cinq prochaines années représentent une période critique dans les efforts du Mali pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Nous voulons exprimer ici notre profonde reconnaissance à nos collègues du Gouvernement, nos partenaires au développement, nos collègues du Système des Nations Unies, qui ont participé d'une manière soutenue au processus d'élaboration du PNUAD.

Nous pensons que la mise en œuvre du Plan-Cadre des Nations Unies au Mali pour la période 2008-2012 est une opportunité pour les agences présentes sur le terrain de travailler d'une manière plus cohérente et plus efficace, et que les efforts consentis par tout le système sont en droite ligne des valeurs et objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire.

Moctar Ouane  
Ministre des Affaires étrangères  
et de la Coopération internationale

Joseph Byll-Cataria  
Coordonnateur Résident des activités  
opérationnelles du Système des Nations Unies



## Préface

Nous, les Chefs d'Agence du Système des Nations Unies au Mali, à travers le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (PNUAD) pour la période 2008-2012, nous nous engageons à poursuivre étroitement avec le Gouvernement du Mali et les Partenaires au développement, la lutte pour la croissance et la réduction de la pauvreté, et pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Notre objectif est l'amélioration des conditions de vie des populations maliennes à travers une mise en synergie de nos ressources. Toutes nos actions durant cette période seront une réponse collective aux priorités nationales définies dans le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.

### L'Equipe pays du Système des Nations Unies au Mali

Dr Lamine Cissé Sarr  
Représentant de l'OMS

Mariam Mahamat Nour  
Représentante de la FAO

Edouard Matoko  
Représentant de l'UNESCO

Alice Martin-Daihirou  
Représentante du PAM

Mamadou Diallo  
Représentant de l'UNFPA

Marcel Rudasingwa  
Représentant de l'UNICEF

Philippe Poinot  
Directeur du Programme  
PNUD

Alassane Diawara  
Représentant Résident  
de la Banque mondiale

Abdoul Aziz Ouane  
Représentant Résident  
du FMI

Jean-Louis Ledecq  
Coordonnateur Pays  
ONUSIDA

Adama Kouyaté  
Chargé de Bureau de  
UNHCR

Représentant de l'OIM

Joseph Byll-Cataria  
Représentant du FENU

Représentant du BIT

Représentant du FIDA

Représentant de l'ONUDI

Représentant de l'UNIFEM

Joseph Byll-Cataria  
Coordonnateur Résident



## Résumé

Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) fixe des objectifs de résultats concrets et ambitieux aux agences des Nations Unies au Mali pour la période 2008-2012, période critique pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Ces objectifs ont été définis au cours d'un processus participatif impliquant le Gouvernement, les agences des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers du Mali. Les analyses produites lors de l'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2002-2006 et de la formulation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007-2011 ont nourri ce processus. Ce CSCR propose trois orientations stratégiques : le développement des infrastructures et du secteur productif ; la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et ; le renforcement du secteur social.

Le PNUAD 2008-2012 retient 5 résultats<sup>1</sup> : (i) les droits humains au Mali sont mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l'état de droit; (ii) les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des projets et programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées; (iii) l'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité sont renforcés; (iv) la sécurité alimentaire, le développement rural, et la création d'emploi sont renforcés dans les zones rurales les plus vulnérables et (v) l'accès universel dans le cadre de la lutte contre le SIDA est amélioré.

Les cinq résultats PNUAD sont complémentaires des actions menées par les autres partenaires, solidement ancrés sur une ou plusieurs priorités nationales, et exploitent un des avantages comparatifs suivant du Système des Nations Unies : son mandat en matière de droits humains, son statut unique et sa neutralité pour renforcer les capacités nationales, son aptitude spécifique à protéger les groupes vulnérables, sa mission d'intervention dans les zones où vivent les plus pauvres, sa responsabilité reconnue dans la lutte contre le VIH/SIDA.

L'équipe Pays du SNU estime qu'environ 400 millions de dollars des Etats-Unis seront nécessaires pour la contribution des Nations Unies à l'atteinte des résultats PNUAD. Ce montant inclut les ressources propres des agences du SNU actives au Mali et les ressources que ces agences, avec l'appui du Gouvernement, espèrent mobiliser à partir de sources extérieures. Les Chefs d'agences comptent sur la mobilisation forte du Gouvernement pour atteindre ces objectifs de mobilisation de ressources.

L'équipe Pays du SNU, sous la coordination du Coordonnateur Résident sera responsable de la mise en œuvre du PNUAD, qui décrit les rôles et responsabilités de chaque agence. Le processus d'harmonisation a déjà commencé et plusieurs des activités décrites dans le PNUAD seront mise en œuvre sous forme de programmes conjoints.

Le tableau de suivi-évaluation présente en annexe les indicateurs qui serviront à l'évaluation des résultats du PNUAD lors des revues annuelles et des évaluations menées conjointement avec le Gouvernement.

---

<sup>1</sup> Le terme « résultat » utilisé dans ce document doit être lu comme un « effet », tel que défini dans la Gestion axée sur les résultats approuvé par le Système des Nations Unies



## Sigles et abréviations

APPDH	Appui à la Promotion des Droits humains	PNAE	Plan national d'action environnementale
BCP	Bilan Commun de Pays	PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
BIT	Bureau international du travail	PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
BM	Banque mondiale	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CSCOM	Centre de santé communautaire	PRMC	Programme de restructuration du marché céréalier
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	PRODEC	Programme décennal de l'éducation
CSN	Cadre stratégique national de lutte contre le SIDA	PRODEJ	Programme décennal de la justice
CSCR	Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté	PRODESS	Programme quinquennal de développement sanitaire et social
CSREF	Centre de Santé de Référence	PROSEPA	Programme sectoriel eau potable et assainissement
DNP	Direction nationale de la planification	PTF	Partenaires techniques et financiers
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	REN	Renforcement des capacités pour l'exécution nationale
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies	SAP	Système d'Alerte précoce
FIDA	Fonds international pour le développement agricole	SNU	Système des Nations Unies
HCNLS	Haut conseil national de lutte contre le SIDA	TPD	Trois principes directeurs pour le VIH/SIDA
IDH	Indice de développement humain	UE	Union européenne
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
OCHA	Bureau de coordination des affaires humanitaires	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
OMD	Objectif du millénaire pour le développement	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
OMS	Organisation mondiale de la santé	UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies de lutte contre le Sida	UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
PAM	Programme alimentaire mondial	UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
PASED	Programme d'appui au système éducatif décentralisé	VIH/Sida	Virus Immunodéficient Humain-Syndrome Immunodéficient Acquis
PDI	Programme de développement institutionnel		
PDSF	Programme de développement du secteur financier		
PISE	Programme d'investissement sectoriel de l'éducation		



# Sommaire

<b>I. Introduction</b>	<b>page 1</b>
<b>II. Résultats</b>	<b>page 3</b>
<b>III. Partenariat et ressources</b>	<b>page 10</b>
<b>IV. Mise en œuvre</b>	<b>page 11</b>
<b>V. Suivi-évaluation</b>	<b>page 13</b>
<hr/>	
<b>Annexe 1. Matrice des résultats</b>	<b>page 14</b>
<b>Annexe 2. Cadre de suivi-évaluation</b>	<b>page 25</b>
<b>Annexe 3. Autres activités stratégiques</b>	<b>page 33</b>



## I. Introduction

Le Mali est membre des Nations Unies et signataire de la Déclaration du Millénaire, et soutient les agences des Nations Unies dans l'approche basée sur les droits humains, et la participation de tous les acteurs aux efforts de développement.

Dans le PNUAD 2003-2007, ces agences avaient retenu trois programmes-cadres thématiques en matière de gouvernance, de population et services sociaux essentiels, et enfin de développement rural, sécurité alimentaire, et action environnementale. La réduction de la pauvreté, les droits humains, l'équité de genre, et la lutte contre le VIH/ SIDA y figuraient comme thèmes transversaux. La mise en œuvre du PNUAD 2003-2007 a, certes, permis d'aider le gouvernement à réaliser des avancées significatives dans de nombreux domaines comme en témoignent les évaluations de résultats de Programme Pays, mais elle a montré également l'importance de disposer d'un cadre logique cohérent et intégré permettant aux agences des Nations Unies de programmer leurs activités de manière conjointe et harmonisée.

Aussi, pour l'élaboration du PNUAD 2008-2012, les représentants des agences des Nations Unies au Mali ont choisi de miser d'abord sur les capacités nationales. C'est la raison pour laquelle, en retraite à l'intérieur du pays en 2005, ils ont décidé de ne pas élaborer de Bilan Commun de Pays (BCP) mais plutôt d'utiliser les informations générées par les équipes gouvernementales au cours du processus de préparation du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 2007 - 2011. Lors de ce processus, et en collaboration avec les partenaires techniques et financiers du Mali, le Système des Nations Unies a pu pleinement exercer sa fonction de plaidoyer. La plupart de ses commentaires ont été pris en compte pour la plupart dans la version finale du document.

Les études nationales confirment que le Mali est bien l'un des pays pris dans le piège de la pauvreté avec un taux de croissance moyen de 5,4%, en raison de contraintes naturelles et structurelles fortes qui minent les efforts de développement du pays. Pour 2005, le Revenu National Brut par habitant est estimé à 380 US\$. 59,3% de la population vit dans la pauvreté, la pauvreté extrême touchant 21% d'entre eux. Malgré les efforts importants entrepris pour faciliter l'accès aux services sociaux de base, les indicateurs du Mali restent bas, en particulier dans le secteur de la santé avec un taux de mortalité infantile de 113 pour 1000 et un taux de mortalité maternelle de 577 pour 100,000 naissances vivantes.

Une pluviométrie irrégulière a eu pour conséquences plusieurs périodes de sécheresse qui ont rendu l'économie plus volatile et vulnérable aux chocs exogènes (comme la crise en Côte d'Ivoire). L'accès aux ports maritimes n'est possible qu'à une distance moyenne de 1500 km pour un pays dont l'économie dépend fortement du commerce extérieur. L'absence d'infrastructures de transport adéquates est également un obstacle essentiel à la bonne circulation des biens et personnes, et, en conséquence, à l'amélioration de la production agricole et à la promotion des exportations. Si la prévalence du VIH/ Sida reste faible et avec une incidence marginale sur l'économie, elle pourrait s'accroître rapidement et nécessite donc une grande vigilance dans un pays de fortes migrations.

En complément et parallèlement à ces échanges autour de l'élaboration du CSCR 2007-2011, le Système des Nations Unies a pu réaliser un inventaire des analyses existantes au niveau national sur la situation du Mali pour les différents domaines d'intervention retenus par le Gouvernement. Le Système des Nations Unies a également procédé à une ébauche d'analyse causale du CSCR 2007-2011 selon

## Les Nations Unies au Mali

l'approche des droits humains<sup>2</sup>. Ces deux contributions ont été discutées lors de la retraite de planification stratégique PNUAD d'octobre 2006 qui a réuni le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers pour dégager les priorités nationales auxquelles les agences des Nations Unies pourraient répondre de manière cohérente et efficace. Ce processus consultatif s'est poursuivi après la retraite de planification stratégique, pour chacun des résultats PNUAD identifiés et, de manière plus générale sur l'ensemble du PNUAD lors de la première rencontre de stratégie avec les partenaires nationaux et internationaux.

Au final, cinq résultats PNUAD complémentaires des actions menées par les autres partenaires ont été retenus dans le PNUAD 2008-2012, chacun ancré solidement sur une ou plusieurs priorités nationales et exploitant un des cinq avantages comparatifs suivant du Système des Nations Unies :

- Son mandat en matière de droits humains
- Son statut unique et sa neutralité pour renforcer les capacités
- Son aptitude spécifique à protéger les groupes vulnérables
- Sa mission d'intervention dans les zones où vivent les plus pauvres
- Sa responsabilité reconnue dans la lutte contre le VIH/SIDA

L'annexe 1 présente la matrice des résultats PNUAD 2008-2012 tels qu'envisagés au moment de sa formulation. Le coût de la mise en œuvre de ces activités est estimée à un montant de 400 millions de dollars des Etats-Unis, en partie financé à partir des ressources propres des agences du SNU, en partie à mobiliser localement avec l'appui du Gouvernement et des partenaires technique et financiers.

Les mécanismes et indicateurs de suivi-évaluation, pour certains harmonisés avec ceux du CSCRP 2008-2011, permettront d'apprécier l'atteinte des résultats du PNUAD. Ils sont décrits dans le tableau de suivi-évaluation présenté en annexe 2.

En plus des activités décrites dans le PNUAD, base pour la programmation conjointe des agences des Nations Unies, quelques autres activités hautement spécifiques menées par certaines institutions spécialisées des Nations Unies dans des domaines autres que ceux convenus dans le PNUAD seront mis en œuvre. Une liste non exhaustive de ces activités est reprise en Annexe 3.

Ainsi, le Système des Nations Unies au Mali sera en mesure d'apporter un appui direct à dix des treize axes d'intervention prioritaires du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté pour la période 2007-2011, à savoir :

- La sécurité alimentaire et le développement rural
- Le développement des PME-PMI
- La gestion des ressources naturelles
- La consolidation de la réforme de l'administration publique
- La promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques
- Le renforcement des capacités de la société civile
- Le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale, l'appui constant à la réalisation de l'union africaine
- Le développement de l'accès aux services sociaux de base
- La lutte contre le VIH/SIDA
- L'intégration au système commercial multilatéral

---

<sup>2</sup> Voir en annexe le document intitulé « Analyse causale du CSCRP selon l'approche Droits humains »

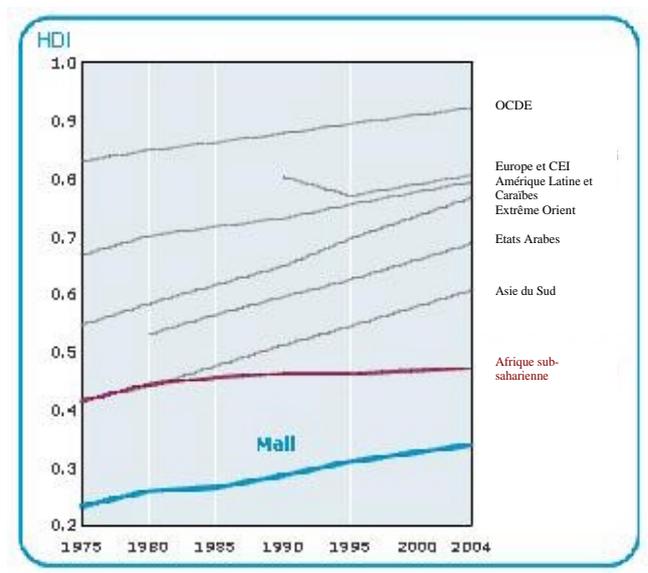


## II. Résultats

Afin de placer la gestion du développement dans une perspective de long terme, le Gouvernement du Mali a, dans l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 publiée en juin 1999, forgé une image commune du futur s'appuyant sur une vision et des orientations stratégiques tenant compte des aspirations des populations maliennes. Ainsi sont définis les objectifs stratégiques à long terme de la nation : la consolidation de l'unité et de la cohésion nationale en se fondant sur la sagesse conférée à la société malienne par sa diversité culturelle; une organisation politique et institutionnelle garante du développement et de la paix sociale; une économie forte, diversifiée et ouverte; un cadre environnemental amélioré; et une meilleure qualité des ressources humaines dans une société juste et solidaire.

Au cours des dernières décennies, le Mali a enregistré des progrès significatifs dans beaucoup de ces domaines, à un rythme soutenu, comme le traduit la tendance de l'évolution de l'indice de Développement Humain sur la période 1975-2006. Le Gouvernement du Mali s'est engagé à soutenir ces efforts pour que la progression du pays soit à la hauteur de la vision stratégique qu'il s'est fixé à l'horizon 2025, et en particulier pour atteindre les objectifs de baisse de la pauvreté et de progrès sociaux.

Le premier rapport national concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs)<sup>3</sup> jette un doute sur la capacité du Mali à être en mesure d'atteindre la plupart de ces objectifs à l'horizon 2015. Cependant, l'exercice en cours adopté par le Gouvernement visant à baser la planification du développement à moyen terme sur les OMDs va permettre d'augmenter les chances de réaliser un impact d'ici à 2015.



A moyen terme, c'est le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui constitue désormais le cadre unique de référence des politiques et stratégies de développement du Mali. L'évaluation de la mise en œuvre du premier CSLP, adopté le 29 Mai 2002, montre un faible niveau de réduction de la pauvreté sur la période 2002-2006, qui peut s'expliquer par la faible maîtrise de la croissance démographique, l'insuffisance du taux de croissance de l'économie malienne, la répartition inégale des fruits de cette croissance, et un accès insuffisant à certains services de base.

Aussi, pour la période 2007-2011, un Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) a été préparé, fondé sur un scénario optimiste de croissance économique moyenne de 7% par an afin de ramener l'incidence globale et rurale de la pauvreté à respectivement 51,2% et 61% en 2011. Ce CSCR propose trois orientations stratégiques :

- le développement des infrastructures et du secteur productif ;
- la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et ;

<sup>3</sup> publié en 2005

## Les Nations Unies au Mali

- le renforcement du secteur social

Pour autant, rien ne permet de garantir que ce taux de croissance de 7% sera atteint, et le Gouvernement se prépare donc aux arbitrages qui pourraient s'avérer nécessaires dans la mise en œuvre des trois orientations stratégiques et domaines d'interventions prioritaires retenus dans le CSCRP, que le Gouvernement souhaite voir plus itératif que le précédent CSLP.

Les partenaires techniques et financiers se sont eux engagés à accompagner le Mali dans la mise en œuvre du CSCRP 2007-2011, tout en œuvrant à une plus grande harmonisation de leurs interventions, conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Sept d'entre eux<sup>4</sup> ont ainsi signé avec le Gouvernement un arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires. Dans ce contexte, une part croissante et significative de l'aide publique au développement pour le Mali devrait donc rapidement transiter par le budget de l'état et ses procédures nationales.

C'est ce souci d'harmonisation qui a conduit les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) présents au Mali, y compris le Système des Nations Unies, à envisager une programmation concertée de leurs contributions pour les prochaines années, afin de dégager un maximum de synergies et complémentarités en s'appuyant sur la valeur ajoutée de chacun.

Les choix stratégiques convenus présentés ici participent de ce processus de concertation et les cinq résultats PNUAD retenus reflètent cette logique : un ancrage solide sur une ou plusieurs priorités nationales ; une complémentarité forte avec les interventions des autres partenaires, et un avantage comparatif clair du Système des Nations Unies (successivement en matière de droits humains, de renforcement des capacités, de protection des groupes vulnérables, d'intervention dans les zones les plus pauvres, et enfin de lutte contre le VIH/SIDA).

### **RESULTAT 1: Les droits humains au Mali sont mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l'Etat de Droit**

Ce résultat vise l'atteinte de l'OMD 3 et s'inscrit dans le domaine d'intervention prioritaire « Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques ».

L'analyse de la situation révèle que le processus de construction d'un état de droit et la promotion de la gouvernance locale passe par la création d'un environnement favorable à la promotion et le respect des droits humains avec une administration publique crédible et une réelle volonté de lutte contre la corruption. La réforme du secteur de la justice pour la rendre équitable et au service du citoyen est une nécessité, de même que la promotion de l'égalité des sexes.

Dans cette optique, le Système des Nations Unies conçoit d'intervenir selon quatre axes essentiels : i) les activités envers les populations pour une prise de conscience de leurs droits et leur plein exercice, ii) le renforcement des capacités institutionnelles pour une justice équitable au service de tous, iii) les interventions ciblant en particulier les droits des femmes et iv) la protection des droits des migrants et personnes déplacées, et des enfants, particulièrement les plus vulnérables.

Concernant le premier axe, les interventions se focaliseront sur la traduction en langues locale et la diffusion à grande échelle des textes normatifs aux populations et sur la formation en matière de droits

---

<sup>4</sup> Pays-Bas, Canada, Suède, France, Union Européenne, Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD)

## Les Nations Unies au Mali

humains des élus locaux et des représentants des communautés. Un appui spécifique sera apporté pour l'élaboration et la diffusion des textes d'application de la loi sur la santé de la reproduction.

Pour le deuxième axe, le Système des Nations Unies appuiera le Gouvernement et la société civile pour une harmonisation des lois nationales avec la législation internationale, pour la promotion d'une culture de la paix et une meilleure prévention et gestion des conflits locaux. En vue de garantir une justice équitable, y compris la protection des femmes et filles contre les pratiques néfastes, un effort particulier sera fourni pour assurer la formation des magistrats et auxiliaires de justice ainsi qu'un appui institutionnel aux structures appropriées. Un accent particulier sera mis sur la modernisation de l'état civil pour augmenter les taux d'enregistrement des enfants.

Concernant les droits des femmes, le Système des Nations Unies fera un plaidoyer et oeuvrera avec tous les acteurs notamment la société civile pour une plus grande représentativité des femmes aux instances de décision (gouvernement, assemblée nationale, conseils municipaux etc..) et leur plus grande participation à la gestion des affaires publiques. Pour améliorer le statut des femmes, les interventions viseront l'adoption du nouveau Code de la Famille et la réduction des pratiques néfastes à la santé et l'épanouissement des femmes et des filles, en particulier l'excision.

Le quatrième axe concernera la protection des enfants pour leur permettre de jouir de tous les droits prévus par la Convention des Droits de l'Enfant. Il visera en particulier à améliorer le cadre juridique et à mettre en place un système opérationnel pour le suivi de la situation des enfants ayant des besoins spécifiques et/ ou souffrant de maltraitance et pour leur prise en charge. L'accompagnement judiciaire et social des enfants victimes, et la réinsertion des enfants victimes de traite seront améliorés.

Résultats des Programme de Pays: \_\_\_\_\_

- Les capacités des institutions à promouvoir et faire respecter les droits sont renforcées
- Les populations, particulièrement les femmes et les enfants, prennent conscience de leurs droits et devoirs et les exercent pleinement
- Le statut de la femme et sa participation aux instances de décision sont améliorées
- La protection des enfants vulnérables, en particulier ceux privés de leur milieu familial, est renforcée

### **RESULTAT 2 : Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/ évaluation des projets et programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées**

L'augmentation de l'aide publique au développement, accompagné d'une migration rapide vers des mécanismes d'aide budgétaire macro-économique et sectorielle et de réduction de la dette, place enfin la gestion effective des dépenses publiques et les capacités nationales au cœur des stratégies et programmes de développement nationaux.

L'enjeu est important pour le gouvernement, qui doit s'assurer que l'utilisation de ses systèmes nationaux s'accompagne d'un renforcement de ses capacités existantes, à tous les niveaux, dans tous les secteurs, et pour tous les acteurs. Ce renforcement des capacités doit viser à promouvoir l'appropriation nationale des orientations politiques et stratégiques, renforcer les processus de planification, de mise en

## Les Nations Unies au Mali

œuvre, de suivi et d'évaluation des programmes de développement, favoriser la collecte, l'analyse et la diffusion de données socio-démographiques fiables.

L'expérience, la neutralité, l'indépendance, et les mécanismes d'intervention qui le caractérisent (comme l'exécution nationale), confèrent au système des Nations Unies un avantage comparatif intrinsèque pour renforcer les capacités nationales. Cet accompagnement à géométrie variable s'exercera selon les besoins exprimés par la partie nationale et en priorité vers l'appui à la mise en œuvre des programmes nationaux ayant un fort effet de levier sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Enfin, le renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous régionale, qui figure également parmi les domaines d'interventions prioritaires du CSCRP, est un autre domaine dans lequel le Système des Nations Unies se propose d'accompagner le Gouvernement du Mali, que ce soit pour encourager l'intégration au système commercial multilatéral (à travers le Cadre Intégré du Commerce) ou pour favoriser les échanges et le dialogue politique dans le cadre des divers mécanismes régionaux ou sous-régionaux existants (Union Africaine, Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, Commission Economique pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest, initiatives transfrontalières, etc.).

Résultats des Programme de Pays: \_\_\_\_\_

- Les capacités des acteurs publics, privés, et de la société civile en formulation de politiques, stratégies et programmes de développement sont renforcées
- Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées pour améliorer l'efficacité des programmes nationaux ayant un fort impact sur l'atteinte des OMDs
- Les initiatives nationales, régionales et sous-régionales d'intégration socio-économique et politique dans le cadre de l'UEMOA, de la CEDEAO et du NEPAD sont renforcées

### **RESULTAT 3 : L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé**

Ce résultat concourt à l'atteinte des OMD 1, 2, 4 et 5, conformément au domaine d'intervention prioritaire «développement de l'accès aux services sociaux de base». L'analyse de la situation du Mali montre des taux de mortalités très élevés, des taux de scolarisation très bas (en particulier pour les filles), une grande prévalence de la malnutrition et des taux d'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène assainissement très faibles. C'est pourquoi le SNU, à travers ce résultat, vise à améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des services sociaux notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement, mais en se focalisant sur l'amélioration de la situation des groupes les plus vulnérables (populations rurales, les filles, les femmes, les Orphelins et Enfants Vulnérables, les enfants de la rue, les populations les plus pauvres etc..).

Dans le domaine de l'éducation, le Système des Nations Unies contribuera à améliorer l'offre, la demande et la qualité de l'éducation de base et de l'enseignement préscolaire, conformément aux priorités nationales définies dans le PISE II et le plan Fast Track. Conformément à l'initiative UNGEI, des interventions spécifiques seront menées pour réduire les écarts dans l'admission, la scolarisation et l'achèvement entre les filles et les garçons d'une part, et d'autre part, entre le milieu rural et le milieu urbain. Le Système des Nations Unies offrira un appui technique et financier pour élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques et stratégies nationales visant à offrir un enseignement adapté aux besoins spécifiques des groupes les plus vulnérables. Un effort particulier sera mené pour augmenter les taux d'alphabétisation dans la population générale et particulièrement chez les adolescentes et les

## Les Nations Unies au Mali

femmes en milieu rural, avec un accent particulier sur l'alphabétisation fonctionnelle et sur l'acquisition des compétences de vie.

Dans le domaine de la santé et pour contribuer à la réduction des taux élevés de mortalité et de morbidité maternelle et néo-natale, les interventions viseront à augmenter et maintenir la couverture vaccinale chez les enfants et les femmes, à lutter contre les maladies les plus meurtrières, en particulier le paludisme, et à favoriser l'accès à des services de santé de qualité, en particulier les soins maternels et néonataux. L'offre de services conviviaux de santé sexuelle et reproductive pour les jeunes et les adolescents sera renforcée. Des interventions spécifiques seront menées pour augmenter la prévalence contraceptive (disponibilité et la promotion de l'utilisation des contraceptifs). Les activités promotionnelles pour un changement de comportement et pour augmenter l'utilisation des services de santé seront menées pour permettre l'atteinte des objectifs. Toutes ces interventions se feront dans le cadre de la décentralisation, le renforcement des capacités nationales à tous les niveaux et la participation des bénéficiaires conformément aux orientations stratégiques du PRODESS II.

Pour répondre aux besoins des populations en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement, le Système des Nations Unies concentrera les efforts dans les zones rurales les plus pauvres, les écoles et les Centres de Santé Communautaire (CSCOM) ainsi que les zones endémiques de Ver de Guinée. En conformité avec les orientations du PROSEPA, il réalisera des points d'eau et des forages couplés avec la promotion des infrastructures d'hygiène et d'assainissement à moindres coûts, appuiera la mise en place de mécanismes de suivi et de maintenance fiables, opérationnels et durables et aidera au contrôle régulier de la qualité de l'eau potable.

Pour lutter contre la malnutrition des groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes et allaitantes), les interventions porteront d'une part sur la prévention par la promotion de l'allaitement maternel, la distribution à grande échelle de vitamine A, la lutte contre les carences en iode, l'éducation nutritionnelle des mères pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et, d'autre part, sur la prise en charge des enfants malnutris aussi bien au niveau des structures socio-sanitaires qu'au niveau communautaire. Un système de surveillance nutritionnel sera mis en place pour assurer le suivi et répondre à temps à toute urgence éventuelle.

Résultats des Programme de Pays: \_\_\_\_\_

- L'accès et la qualité de l'éducation de base pour les filles et en milieu rural sont améliorés
- Les groupes les plus vulnérables notamment les enfants handicapés, les enfants privés d'un milieu familial, les enfants en conflit avec la loi, les analphabètes, les réfugiés ont accès à une éducation de base de qualité
- La population et particulièrement les groupes vulnérables reçoivent les soins de santé de qualité dans tout le pays notamment dans les zones les plus pauvres
- La proportion des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène et assainissement est réduite
- L'état nutritionnel des femmes enceintes et allaitantes, et des enfants de moins de 5 ans es amélioré

**RESULTAT 4 :** Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois

## Les Nations Unies au Mali

L'importance de la sécurité alimentaire n'est pas à démontrer dans un pays sahélien comme le Mali qui fait souvent face à des déficits pluviométriques ou à des invasions acridiennes entraînant des crises alimentaires majeures.

Pour l'atteinte de ce résultat qui s'inscrit dans les domaines d'intervention prioritaire «sécurité alimentaire et développement rural» et qui concourt à l'atteinte de l'OMD 1, le Système des Nations Unies envisage (i) d'appuyer la mise en place d'un système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles, (ii) de renforcer la production agro-alimentaire en vue d'améliorer qualitativement et quantitativement la sécurité alimentaire, (iii) de porter un effort conséquent et ciblé sur les communes rurales les plus pauvres, (iv) et de promouvoir la création d'emplois productifs en zone rurale.

Pour le premier volet, les interventions concerneront le renforcement et l'opérationnalisation d'un système d'alerte précoce qui permettra de suivre la situation alimentaire et d'avertir à temps en cas de crise. Le Système des Nations Unies appuiera l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques de prévention et de réponse aux catastrophes naturelles qui seront renforcés par la mise en place de mécanismes de coordination performants.

Concernant l'amélioration de la production agro-alimentaire, il est envisagé d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme national pour la sécurité alimentaire. Le Système des Nations Unies pourra appuyer la recherche et la mise à disposition de semences adaptées au contexte climatique et offrant la plus grande productivité possible. Pour assurer la sécurité sanitaire des aliments, un plan sera élaboré et mis en œuvre ainsi qu'un système de normalisation et de certification agro-alimentaire.

La préservation et la gestion durable des ressources naturelles sont un domaine d'intervention prioritaire du CSCRP. Le Système des Nations Unies entend renforcer la gestion de l'environnement par les secteurs publics et privés, et en particulier les collectivités locales, pour faire face à l'insalubrité et la dégradation du cadre de vie, la raréfaction des ressources sylvo-pastorales et la progression du processus de désertification, l'abandon des terres mises en valeur, la disparition d'hectares de forêts par an, et la pollution de plus en plus inquiétante des eaux et sols.

Pour les deux derniers volets, des programmes de développement intégrés seront mis en œuvre dans les zones rurales les plus vulnérables, en particulier celles des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou et Kayes. Ces programmes viseront l'amélioration de la disponibilité alimentaire, l'augmentation des revenus et la création d'opportunités de travail ainsi que l'amélioration de l'accès et de la qualité des services sociaux. En vue d'assurer le maximum d'impact, le SNU veillera à mener les interventions dans ces régions de manière synergique et complémentaire.

Résultats des Programme de Pays: \_\_\_\_\_

- Le système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé
- La production agroalimentaire à court et moyen termes est améliorée du point de vue quantitatif et qualitatif
- La gestion de l'environnement par les secteurs publics et privés, et en particulier les collectivités locales, est renforcée
- Les communes rurales, en particulier celles des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou et Kayes, bénéficient d'investissements et services ciblés dans le cadre de programmes de développement intégrés
- La création d'emplois productifs augmente.

## **RESULTAT 5 : L'accès universel dans le cadre de la lutte contre le SIDA est amélioré**

Ce résultat s'inscrit dans le domaine d'intervention prioritaire « lutte contre le VIH/ SIDA » et vise l'atteinte de l'OMD 6. Il s'agit d'un domaine transversal par excellence nécessitant des réponses multisectorielles coordonnées basées sur les trois principes directeurs suivants : un seul cadre d'action qui est le Cadre Stratégique National de Lutte contre le SIDA (CSN) pour la période 2006-2010; une seule instance nationale de coordination de la lutte, à représentation large et multisectorielle et un seul système de suivi et d'évaluation à tous les échelons.

L'accès universel concerne trois axes : (i) la prévention du VIH/ SIDA ; (ii) les soins, traitements et appui aux individus, familles et communautés infectés ou affectés par le VIH/ SIDA ; (iii) l'atténuation des impacts sociaux, économiques et culturels du VIH/SIDA.

Les interventions retenues par le Système des Nations Unies dans ce domaine seront mises en œuvre à travers trois axes prioritaires, qui sont ceux du CSN. Le premier axe concerne la promotion d'un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH/ SIDA: pour cela, les structures nationales de coordination et les ressources humaines des différents niveaux seront renforcées, le système national de suivi/ évaluation sera rendu opérationnel et un large partenariat sera mis en place.

Le second axe est relatif à la réduction des risques et des vulnérabilités liées à la pandémie : elle se fera à travers la promotion et l'accès au dépistage volontaire et confidentiel et au préservatif masculin et féminin, le renforcement des activités de prévention en faveur des groupes à risque, des populations mobiles, des jeunes et des femmes enceintes et la prise en charge globale des personnes infectées et affectées. Un plan national de communication sera adopté et mis en œuvre, les capacités nationales seront renforcées et les ONG et les associations locales seront appuyées. Un plan national de dépistage sera élaboré et mis en œuvre.

Le troisième axe vise l'atténuation des impacts sociaux, économiques et culturels du VIH/ SIDA : Des recherches et des études sur l'ampleur et l'impact du VIH/ SIDA seront menées et un soutien direct aux personnes affectées et infectées, y compris les Orphelins et Enfants Vulnérables, sera fourni.

Cette approche multisectorielle sera coordonnée par le Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA (HCNLS) et mise œuvre par les différents départements sectoriels et par les structures de gouvernance locale. L'implication des communautés et de la société civile sera renforcée. L'appui du Système des Nations Unies se fera dans le cadre d'un large partenariat incluant tous les acteurs et tenant compte de la valeur ajoutée et des mandats des différentes agences.

Résultats des Programme de Pays: \_\_\_\_\_

- Un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH/SIDA est promu
- Les risques et vulnérabilités liées à l'épidémie de VIH/ SIDA sont réduits
- Les impacts sociaux, économiques et culturels de l'épidémie de VIH/ SIDA sont atténués



### III. Partenariats et Ressources

L'équipe Pays du Système des Nations Unies estime qu'environ 400 millions de dollars des Etats-Unis seront nécessaires pour l'atteinte des résultats UNDAF décrits dans la section précédente.

Ce montant comprend environ 400 millions de dollars des Etats-Unis des agences du Système des Nations Unies actives au Mali, incluant leur ressources propres et les ressources que ces agences avec l'appui du Gouvernement espèrent mobiliser à partir de sources extérieures.

Les premières estimations indiquent que ces ressources seront distribuées par résultat PNUAD de la manière suivante : \$ 20,830,000 pour la promotion des droits humains, \$ 78,130,000 pour le renforcement des capacités de gestion du développement, \$ 159,850,000 pour l'accès des groupes vulnérables aux services sociaux, \$ 103,630,000 pour le développement rural et la sécurité alimentaire dans les zones rurales, et \$ 41,830,000 pour la lutte contre le VIH/SIDA.

Il sera demandé aux donateurs bilatéraux de prioriser leurs appuis en faveur des programmes conjoints entre agences du SNU afin de maximiser leur efficacité, conformément à l'esprit de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Il est important de garder à l'esprit que chaque agence, tout comme la Banque Mondiale, reste responsable de sa programmation financière et que les budgets sont préparés dans le contexte des documents de Programme Pays approuvés pour ces institutions. Ces Programmes Pays seront préparés sur la base du PNUAP et des résultats et produits attendus à ce niveau. Les projections présentées dans le PNUAD sont basées sur les premières indications du contenu de ces Programmes de Pays et peuvent être modifiées considérablement alors que leur processus de formulation suit son cours.

**Tableau des ressources indicatives du PNUAD 2008-2012 en \$ US**

Résultat 1	Les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une Gouvernance Démocratique et d'un l'Etat de Droit renforcés	20 830 000
Résultat 2	Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées	78 130 000
Résultat 3	L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé	159 850 000
Résultat 4	Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois	103 360 000
Résultat 5	L'accès universel, dans la lutte contre le VIH-SIDA, est renforcé	41 830 000
TOTAL		400 000 000



## IV. Mise en oeuvre

Pour atteindre les résultats attendus dans le cadre de du PNUAD 2008-2012, il est nécessaire de convenir d'un cadre institutionnel qui favorisera le dialogue avec la partie nationale, la concertation avec les autres partenaires au développement, et renforcera la coordination entre les agences du Système des Nations Unies dans le but de promouvoir une approche harmonisée et une programmation conjointe.

Concernant les relations avec le Gouvernement, le Coordonnateur Résident représentera le Système des Nations Unies au sein de la Commission Mixte Mali-Partenaires au développement, à laquelle participent les Partenaires techniques et financiers. Dans le processus de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, cette commission mixte est chargée : (i) d'examiner les questions et propositions soumises à son attention par le Comité de Pilotage pour avis ; (ii) d'émettre des avis sur lesdites questions et propositions avant leur soumission au Comité d'orientation et ; (iii) de suivre le développement de l'action de la coopération dans les principaux domaines pour une meilleure coordination de l'aide.

Ce dialogue entre le Gouvernement et le SNU au sein de la Commission Mixte serait favorisé à travers la mise en œuvre des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation sectoriels (Cadre de concertation, Comités de pilotage, Comités techniques de suivi, Comités/ Commissions paritaires Gouvernement - PTF, ...) et/ ou thématiques ( Programme de développement institutionnel, Elections, Droits humains, Cadre intégré du Commerce, etc ...) dont les agences du Système des Nations Unies sont membres.

Concernant la concertation entre le SNU et les autres partenaires au développement, elle sera réalisée dans le cadre des réunions mensuelles des PTF Mali et des Chefs d'Agence du SNU. La participation du Coordonnateur Résident et des Chefs d'Agence du SNU à ces rencontres mensuelles renforcera la complémentarité des actions des agences du SNU et celles des autres partenaires au développement.

En interne, le Système des Nations Unies fonctionne sous la coordination du Coordonnateur Résident. C'est donc à lui qu'incombe la tâche de gérer le fonctionnement de l'Equipe pays, d'identifier les opportunités et mener les actions appropriées en vue de tisser des relations non seulement entre les membres de la famille des Nations Unies mais aussi avec les autres partenaires au développement.

L'Equipe pays, constituée des Chefs d'Agences du Système des Nations Unies, assurera la coordination et le suivi des activités de mise en œuvre du PNUAD. Elle sera chargée d'orienter et d'impulser toutes les activités opérationnelles du SNU, et en particulier de donner l'impulsion à la mise en œuvre de programmes conjoints inter agences.

Ainsi, un véritable programme conjoint sera élaboré et mis en œuvre pour couvrir l'ensemble du résultat 1 du PNUAD (en matière de Droits Humains), de même pour le résultat 5 du PNUAD (concernant le VIH/ SIDA) avec l'accompagnement d'ONUSIDA. Concernant les trois autres résultats PNUAD, d'autres programmes ou activités menées conjointement pourront être initiés en fonction des opportunités qui se présenteront.

Pour appuyer la mise en œuvre opérationnelle du PNUAD, et en particulier la formulation et la réalisation des programmes conjoints, un groupe de travail par résultat PNUAD sera mis en place sous le leadership d'une ou de deux agences, avec l'appui technique de la Task Force PNUAD. Cette Task

## Les Nations Unies au Mali

Force composée des coordonnateurs de programme des différentes agences et du Bureau de la Coordination a pour rôle essentiel l'élaboration et le suivi/évaluation du PNUAD ; elle appuie techniquement les groupes thématiques dans la mise en œuvre du PNUAD et sert de passerelle entre les groupes thématiques et les Chefs d'Agence du Système des Nations Unies.

Enfin, le choix des modalités d'exécution des activités des agences et des mécanismes de gestion de leurs ressources sera guidé par la recherche d'une meilleure efficacité et d'une fluidité d'exécution du PNUAD. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les transferts des fonds seront désormais réalisés dans le cadre de l'Approche Harmonisée qui propose de nouvelles méthodes de gestion des procédures de remises d'espèces aux partenaires d'exécution et qui reconnaît que le transfert de ressources en espèces présente des risques. Cette approche harmonisée vise trois objectifs à savoir : (i) répondre à la demande des Etats membres d'harmoniser et simplifier les procédures entre les différents organismes des Nations Unies ; (ii) s'aligner sur la déclaration de Rome et celle de Paris relatives à l'aide publique au développement ; (iii) faciliter l'atteinte des OMD en concentrant l'énergie des partenaires nationaux sur la nécessité de relever les défis du développement par le renforcement des capacités locales.

Afin de bien accompagner la mise en œuvre du PNUAD 2008-2012, une stratégie et un plan de communication conjoints autour des objectifs et résultats à atteindre seront élaborés et mis en œuvre par les agences des Nations Unies au Mali.

De même, une stratégie de mobilisation de ressources sera élaborée mis en œuvre, conjointement par les agences des Nations Unies au Mali. Un groupe de travail inter-agence sera constitué à cet effet.



## V. Suivi-évaluation

Les mécanismes de Suivi et Evaluation ont pour but d'aider le SNU et ses partenaires dans le suivi continu des progrès et performances découlant de la mise en oeuvre du PNUAD. Le suivi évaluation du PNUAD sera basé sur l'approche « Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ». Cette approche s'inscrit dans la logique de programmation ciblée et de gestion re-centrée autour des résultats PNUAD. Toute programmation des ressources disponibles se fera autour de la matrice des résultats des programmes de pays pour assurer que l'équipe du SNU travaille ensemble de manière plus coordonnée.

L'utilisation effective des mécanismes de suivi évaluation avec l'approche GAR permettra d'identifier les axes de coopération qui méritent d'être renforcés et les stratégies qui doivent être réajustées pour atteindre un impact plus visible de la réponse du SNU aux priorités nationales. Elaborés durant la phase de planification stratégique, ces mécanismes favorisent la collecte de données requises pour le suivi des performances et la réalisation des évaluations afin de comprendre les raisons pour lesquelles les performances sont supérieures ou inférieures à ce que l'on attendait.

Les mécanismes retenus pour le suivi évaluation du PNUAD incluent :

- une revue annuelle interne pour évaluer les résultats atteints en fin d'année selon les activités inscrites dans le Plan annuel de travail ;
- une évaluation à mi-parcours à la 3ème année du PNUAD pour mesurer les progrès accomplis. Cette revue se déroulera conjointement avec le Gouvernement et les PTF ;
- une évaluation finale pour évaluer les résultats atteints en fin de cycle, mesurer les performances du PNUAD dans la réalisation des priorités nationales, tirer les leçons pour le prochain PNUAD

Le suivi continu des programmes conjoints sera réalisé par les groupes de travail qui seront constitués en tenant compte des résultats avec l'appui technique de la Task Force PNUAD. Chaque groupe de travail élaborera annuellement son plan de suivi évaluation qui définira avec précision les activités à réaliser et les indicateurs de performances et de résultats à mesurer en fin d'année. Sur la base des plans annuels de suivi, les groupes thématiques procéderont en fin d'année, aux revues annuelles des différents programmes. Les revues annuelles des Programmes Pays des agences alimenteront celle du PNUAD.

L'évaluation à mi-parcours est prévue au courant de la 3ème année du PNUAD. Elle sera réalisée conjointement avec la partie gouvernementale afin d'évaluer les progrès accomplis, analyser les contraintes rencontrées et proposer des solutions pour améliorer les performances lors des deux dernières années. Enfin, l'évaluation finale qui a pour objectif de mesurer les performances du PNUAD dans la réalisation des priorités nationales et tirer les leçons pour le prochain PNUAD est envisagée lors de la dernière année.

Le cadre de suivi évaluation qui est joint à l'annexe 2 indique l'ensemble des indicateurs de performances et de résultats qui ont été choisis en tenant compte de ceux des OMD, du CSCR et d'autres indicateurs harmonisés.

Enfin, le SNU appuiera la mise en place d'une base de données qui va alimenter les mécanismes de suivi évaluation du SNU, conjointement avec les partenaires et le Gouvernement.



## Annexe 1. Matrice des résultats

**Domaine d'intervention prioritaire du CSCR 2007 - 2011 :** Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques

**Résultat 1 du PNUAD 2008 - 2012 :** Les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une Gouvernance Démocratique et d'un l'Etat de Droit renforcés

Résultats des Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Ressources \$(indicatif )
1.1 Les capacités des Institutions à promouvoir et faire respecter les droits sont renforcées	1.1.1 Les législations nationales en matière de Droits humains sont harmonisées et mises en conformité avec les législations internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD : 6,000,000</li> <li>• UNESCO: 250,000</li> <li>• UNICEF : 200,000</li> <li>• UNFPA : 800,000</li> <li>• UNHCR : 200,000</li> <li>• OIM : 150,000</li> <li>• BM : 310,000</li> </ul>
	1.1.2 Les populations bénéficient d'un meilleur accès à la justice	
1.2 Les populations, particulièrement les femmes et les enfants, prennent conscience de leurs droits et devoirs et les exercent pleinement	1.2.1 Les textes normatifs sont traduits, adaptés et diffusés en langue locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD : 4,000,000</li> <li>• UNESCO : 200,000</li> </ul>
	1.2.2 Une citoyenneté responsable est garantie et promue au niveau des communautés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNICEF : 250,000</li> <li>• BM : 570,000</li> </ul>
	1.2.3 La paix est consolidée au niveau national et local à travers la mise en œuvre d'une politique de gouvernance partagée	
	1.2.4 L'ensemble de la population, y compris les enfants, a accès à un état civil modernisé	
1.3 Le statut de la femme et sa participation aux instances de décision sont améliorés	1.3.1 Les politiques nationales relatives à l'adoption d'un nouveau code de la famille, à la réduction des pratiques néfastes à la santé et à l'épanouissement des femmes et des filles, telles que l'excision, sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD : 2,000,000</li> <li>• UNESCO : 200,000</li> <li>• UNFPA : 600,000</li> <li>• UNICEF : 200,000</li> <li>• OIM : 200,000</li> <li>• PAM : 200,000</li> <li>• OMS : 50,000</li> </ul>
	1.3.2 La représentativité des femmes dans les instances de décision est accrue	

---

1.4 La protection des enfants vulnérables, en particulier ceux privés de leurs résidences habituelles, (milieu, famille, pays) est renforcée

- 1.4.1 Un cadre juridique et politique pour assurer la prise en charge et la protection des enfants est adopté et appliqué
- 1.4.2 Des mécanismes/structures appropriées de prise en charge offrent des services de qualité aux enfants privés de leur milieu familial
- 1.4.3 Un système permettant le suivi des enfants en rupture familiales et autres victimes d'abus, de violence et de négligence à travers des structures d'accueil de qualité est mis en place et opérationnel
- 1.4.4 60 % au moins des enfants impliqués dans les infractions comme auteurs ou victimes ont accès à un accompagnement social et judiciaire conformes aux normes et standards

- 
- UNICEF : 8,000,000
  - UNHCR : 100,000
  - OIM : 250,000

---

Agences impliquées : toutes les agences s'engagent à élaborer et mettre en œuvre un programme conjoint en matière de Droits humains pour atteindre ce résultat du PNUAD, sous le leadership de l'UNESCO et du PNUD

Structures nationales : Ministère de la Justice, CDI, Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Assemblée Nationale, Société civile, MATCL ...

Principaux partenaires techniques et financiers : Etats-Unis, Suède, Suisse, Canada, Pays-Bas (SNV), France, AIMF, Belgique

---

Mécanismes de coordination nationale : le comité de pilotage du PNEC, le Comité de suivi du PRODEJ

Mécanismes de concertation inter PTFs : le groupe de concertation des PTF sur le PRODEJ, le groupe de concertation sur l'état civil

Mécanismes de programmation conjointe inter-agences : Le groupe de travail « droits humains » du SNU présidé par l'UNESCO travaillera à la planification conjointe et à la mise en œuvre des interventions citées pour ce résultat du PNUAD.

---

**Domaines d'intervention prioritaire du CSCR 2007 - 2001 :** Consolidation de la réforme des administrations publiques / Renforcement des capacités de la société civile / Renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous-régionale / Intégration au système commercial multilatéral

**Résultat 2 du PNUAD 2008 - 2012 :** Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/ évaluation des programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées

Résultats des Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Ressources \$ (indicatif)
2.1 Les capacités des acteurs publics, privés, et de la société civile en formulation de politiques, stratégies et programmes de développement sont renforcées	2.1.1 Les Ministères sectoriels, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations communautaires, les ONG, sont formés pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/ évaluation des projets et programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD/FENU : 7,000,000</li> <li>• UNFPA : 1,500,000</li> <li>• UNICEF : 500,000</li> <li>• OIM : 880,000</li> <li>• BM : 13,800,000</li> </ul>
	2.1.2 Le cadre institutionnel, les capacités de mobilisation et de gestion des ressources fiscales internes, et le dispositif de financement des initiatives de développement local sont renforcés au niveau des Collectivités Territoriales	
	2.1.3 Le recensement général de la population et de l'habitat et la base de données intégrée en matière de population sont réalisés	
2.2 Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées pour améliorer l'efficacité des programmes nationaux ayant un fort impact sur l'atteinte des OMDs	2.2.1 Les capacités et les systèmes de gestion des structures nationales (centrales, régionales, locales) sont renforcées pour une meilleure appropriation/ mise en œuvre des programmes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD : 35,000,000</li> <li>• UNICEF : 400,000</li> <li>• BM : 4,650,000</li> <li>• PAM : 450,000</li> <li>• OMS : 1,000,000</li> </ul>

---

2.3 Les initiatives nationales, régionales et sous-régionales d'intégration socio-économique et politique dans le cadre de l'UEMOA, de la CEDEAO et du NEPAD sont renforcées	2.3.1 Les secteurs public et privé bénéficient d'un cadre intégré du commerce renforcé	<ul style="list-style-type: none"><li>• PNUD : 12,000,000</li><li>• OMC : 300,000</li><li>• UNICEF : 100,000</li><li>• UNESCO : 100,000</li><li>• OMS : 450,000</li></ul>
	2.3.2 Un appui est fourni au développement/ mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la gouvernance sécuritaire, la lutte contre le trafic des enfants, la lutte contre la circulation des armes légères, l'appui à la mise en œuvre du Mécanisme d'Evaluation par les Pairs (MAEP/NEPAD)	

---

Agences impliquées : sous le leadership du PNUD, les agences citées pour ce résultat s'engagent à apporter un appui qui s'adaptera aux demandes spécifiques du Gouvernement pour le renforcement des capacités nationales à la formulation, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des programmes nationaux de développement. Ces appuis pourront faire l'objet d'une programmation conjointe.

Structures nationales : Conseil national de la société civile, Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, tous les ministères qui interviennent dans la mise en œuvre des programmes nationaux

Principaux partenaires techniques et financiers : Union Européenne, Canada, Suède, Belgique, Suisse, France (SCAC), Pay-Bas, Allemagne (GTZ) Etats-Unis (MCC), Banque africaine de Développement, Luxembourg, CEDEAO, Club du Sahel, Finlande

---

Mécanismes de coordination nationale : tous les comités de pilotage des différents programmes concernés

Mécanismes de concertation inter PTFs : groupe des PTF sur la décentralisation et la réforme de l'Etat

Mécanismes de programmation conjointe : un groupe de travail sur le renforcement des capacités est mis sur pied et présidé par le PNUD

---

**Domaine d'intervention prioritaire du CSCR 2007 - 2011 : Développement de l'accès aux services sociaux de base**

**Résultat du PNUAD 2008 - 2012: L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé**

Résultats des Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Ressources \$ (indicatif ; à compléter)
3.1 L'accès et la qualité de l'éducation de base pour les filles et pour tous les enfants en milieu rural est amélioré	3.1.1 Le taux de pré scolarisation, toutes structures confondues, atteint au moins 10% dans les régions d'intervention du SNU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNESCO : 500,000</li> <li>• UNICEF : 25,000,000</li> <li>• BM : 29,500,000</li> <li>• PAM : 15,700,000</li> </ul>
	3.1.2 Les taux d'admission des élèves passent au niveau national en première année de 74,2% en 2005-2006 (67% pour les filles) à 100% (filles comme garçons) en 2011-2012 et en septième année de 36,6% (27,8% pour les filles) en 2005-2006 à 59,7% (55% pour les filles) en 2011-2012	
	3.1.3 Le taux d'achèvement au premier cycle passe au niveau national de 49% en 2005-2006 à 71,3% en 2011-2012	
	3.1.4 L'écart entre le TBS des filles et celui des garçons et entre les zones rurales et les zones urbaines au premier cycle est réduit au niveau national de 20 points en 2005-2006 à 15 points en 2011-2012	
	3.1.5 Le pourcentage de redoublants dans le premier et le second cycle est réduit de 18,6% en 2005-2006 à 8,7% en 2011-2012 et dans le second cycle pour la même période de 23,9% à 13,8%	
	3.1.6 La proportion des élèves en 5 <sup>ème</sup> année maîtrisant les connaissances essentielles et certaines compétences de vie selon les standards régionaux augmente.	

---

3.2 Les groupes les plus vulnérables notamment les enfants handicapés, les enfants privés d'un milieu familial, les enfants en conflit avec la loi, les analphabètes, les réfugiés ont accès à une éducation de base adaptée

- 3.2.1 Les politiques et les stratégies nationales pour assurer l'accès à une éducation de base adaptée aux groupes les plus vulnérables<sup>[1]</sup> sont adoptées
- 3.2.2 Des données spécifiques sur l'accès à l'éducation des groupes les plus vulnérables sont disponibles
- 3.2.3 Des structures appropriées offrent des services d'éducation de base adaptées aux besoins spécifiques d'au moins 50% des groupes d'enfants les plus vulnérables
- 3.2.4 50 000 adolescents et adultes analphabètes additionnels dont au moins 75% de filles et de femmes maîtrisent la lecture, l'écriture, le calcul et certaines compétences de la vie

---

3.3 La population et particulièrement les groupes vulnérables reçoivent les soins de santé de qualité dans tout le pays notamment dans les zones les plus pauvres

- 3.3.1 90% des enfants de 0- 11 mois et des femmes enceintes reçoivent les antigènes du PEV
- 3.3.2 80% des enfants de 0 à 5ans et des femmes enceintes dorment sous moustiquaires imprégnées
- 3.3.3 60 % des cas de paludisme, de diarrhée, de rougeole et des IRAs chez les enfants de 0-5ans sont correctement pris en charge dans les structures de santé et au niveau communautaire
- 3.3.4 80% des CSREF offrent des soins obstétricaux d'urgence (SOU) , les soins néonataux de qualité et la prise en charge des complications liées à l'excision
- 3.3.5 La prévalence contraceptive pour les méthodes modernes est augmentée à 14%
- 3.3.6 Au moins 30% des structures de santé offrent des services conviviaux de santé sexuelle et reproductive aux adolescents (es) et aux jeunes
- 3.3.7 Les services de santé offrent des activités promotionnelles intégrant la lutte contre les pratiques néfastes à la santé, en particulier l'excision

- 
- UNESCO : 500,000
  - UNICEF : 7,000,000
  - PAM : 100,000
  - UNHCR : 100,000
  - OIM : 150,000
  - OMS : 150,000
  - UNFPA : 400,000

- 
- BM : 5,400,000
  - UNICEF : 40,000,000
  - UNHCR : 50,000
  - OMS : 12,000,000
  - UNFPA : 3,600,000

3.4 La proportion des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène et assainissement est réduite

3.4.1 Les besoins en eau potable, hygiène et assainissement de base des communautés les plus pauvres sont couverts à 73%

3.4.2 Un taux de fonctionnalité des ouvrages d'approvisionnement en eau potable d'au moins 90% est garanti grâce à un mécanisme d'entretien et de maintenance fiable et opérationnel

3.4.3 65% des populations dans les zones les plus pauvres utilisent des infrastructures d'hygiène et d'assainissement de base répondant aux normes de salubrité

- UNICEF : 6,500,000
- OMS : 350,000

---

3.5 L'état nutritionnel des femmes enceintes et allaitantes, et des enfants de moins de 5 ans est amélioré

3.5.1 Le taux de couverture en vitamine A chez les enfants de 6-59 mois et les femmes en post partum immédiat est augmenté à 80 %

3.5.2 60 % des ménages appliquent correctement les pratiques familiales essentielles notamment l'allaitement maternel exclusif, l'alimentation de complément, le lavage des mains aux moments critiques, l'utilisation des latrines, la consommation d'eau potable et du sel iodé

3.5.3 60 % des cas de malnutrition des enfants de 0 à 5 ans sont correctement pris en charge dans les structures de santé et au niveau communautaire, notamment lors des situations d'urgence. Le taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans diminue de 11%

3.5.4 Les activités de prévention et de suivi nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans sont renforcées dans les structures de santé et au niveau communautaire

- 
- PAM : 2,700,000
  - UNICEF : 10,000,000
  - OMS : 150,000

Agences impliquées : les agences mentionnées réaliseront de façon concertée les interventions pour l'atteinte de ce résultat sous le leadership de l'UNICEF et de l'OMS

Structures nationales : Ministère de l'Éducation, Ministère de la Santé, Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées, Ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, , Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Économie et des Finances, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, ODHD, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille

Principaux partenaires techniques et financiers : États-Unis (USAID), Canada, Pays Bas, France, Suède, Banque Africaine de Développement, Allemagne (GTZ), Suisse, Belgique, Grande-Bretagne, Danemark, Japon, Espagne, et les ONGs internationales

---

Mécanismes de coordination nationale :

Pour l'éducation : cadre partenarial secteur éducation

Pour la santé : comité de suivi présidé par le ministre de la santé, comité technique présidé par le SG et comité de pilotage présidé par la Direction nationale de la santé publique

Mécanismes de concertation inter PTFs : réunions mensuelles des partenaires

Mécanismes de programmation conjointe : un groupe de travail est mis en place sous la présidence de l'UNICEF et de l'OMS

---

**Domaines d'intervention prioritaire du CSCRP 2007 - 2011 : Sécurité alimentaire et développement rural /, Développement des PME-PMI/Gestion de l'Environnement et des Ressources naturelles**

**Résultat 4 du PNUAD 2008 - 2012 : Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois**

Résultats des Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Ressources \$ (indicatif)
4.1 Le système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé	4.1.1 Des mécanismes de coordination de la gestion préventive et de réponse aux situations de crise et d'urgence sont mis en place et fonctionnent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAM : 1,500,000</li> <li>• UNICEF : 200,000</li> </ul>
	4.1.2 Le système national d'évaluation de la situation alimentaire et d'alerte précoce est opérationnel et performant	
	4.1.3 Les plans stratégiques de prévention et de réponse aux situations de crise et d'urgence, y compris la lutte préventive contre le criquet pèlerin et la grippe aviaire sont élaborés et mis en oeuvre	
4.2 La production agroalimentaire à court et moyen termes est améliorée du point de vue quantitatif et qualitatif	4.2.1 Un programme national pour la sécurité alimentaire est élaboré et mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FIDA : 1,730,000</li> <li>• ONUDI : 500,000</li> </ul>
	4.2.2 Un plan stratégique national pour la sécurité sanitaire des aliments est élaboré et mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAM : 750,000</li> </ul>
	4.2.3 Le système national de normalisation et de certification est renforcé dans le domaine agroalimentaire	
4.3 Les communes rurales, en particulier celles des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou et Kayes bénéficient d'investissements et services ciblés dans le cadre de programmes de développement intégrés	4.3.1 Les communautés des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou et Kayes bénéficient de Programmes de développement intégrés visant l'atteinte des OMD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAM : 800,000</li> <li>• PNUD/FENU : 11,000,000</li> </ul>
	4.3.2 La proportion des populations affectés par la pauvreté diminue significativement dans les Villages du Millénaire au Mali	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BM : 50,000,00</li> <li>• ONUDI : 330,000</li> </ul>

---

4.4 La création d'emplois productifs augmente	4.4.1 Le Schéma Directeur de l'Artisanat est rendu opérationnel par le développement de PME-PMI particulièrement en zone rurale	• ONUDI : 250,000
	4.4.2 Des stratégies et programmes cohérents d'emplois jeunes sont élaborés et mis en œuvre	• BM : 13,000,000
	4.4.3 Un programme de promotion des investissements, y compris un système d'information, dans les filières agropastorales retenues comme prioritaires est élaboré et exécuté	• OIM : 400,000
4.5 La gestion de l'environnement par les secteurs publics et privés, et en particulier les collectivités locales, est renforcée	4.5.1 Les structures gouvernementales, les collectivités territoriales, la société civile et le secteur privé sont mieux informés et sensibilisés et maîtrisent la gestion de leur environnement	• PNUD: 12,000,000
	4.5.2 Les communautés sont mieux préparées pour la lutte anti-érosive et le reboisement (PAM, FIDA, FAO, PNUD)	• ONUDI : 1,300,000
	4.5.3 La protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'environnement est assurée (OMS, PNUD, OCHA)	• FIDA : 200,000
	4.5.4 Les technologies et le principe de gestion environnementale de la production par les entreprises pilotes sont adoptés (ONUDI, PNUD et PNUE)	• PAM : 300,000
	4.5.5 Les risques liés à la pollution de l'eau sont réduits par une meilleure connaissance de ces risques et une mise en œuvre des mesures préventives	• BM : 22,000,00
	4.5.6 Un programme cohérent et intégré de promotion d'énergies renouvelables à faible coût est développé et mise en œuvre (PNUD, UNESCO, ONUDI)	• UNESCO : 100,000

---

---

Agences impliquées : les agences citées s'engagent à mettre en œuvre des programmes conjoints pour ce résultat, sous le leadership du PAM et de l'ONU

Structures nationales : Commissariat à la Sécurité alimentaire, Ministère de l'élevage et de la pêche, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ministère de la Promotion des Investissements et des PME-PMI, Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile, Ministère de l'Artisanat et du Tourisme, Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Ministère de l'Equipeement et des Transports, Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Ministère de la Culture, Comptoir Malien pour le Développement du Textile, Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales, Projet d'Appui aux Sources de Croissance, Programme de Compétitivité et de Diversité Agricoles, Agence des Technologies de l'Information et de la Communication

Partenaires techniques principaux : Italie, DCE, France, Etats-Unis (USAID), Banque inter-américaine de développement, Pays-Bas, Allemagne (GTZ, KfW), Pays Bas, Canada, Suisse, Banque Africaine de Développement, Union européenne, Banque Européenne d'Investissement, Luxembourg, Belgique, France (SCAC, AFD), Banque Ouest Africaine de développement, Suède, Fonds koweïtien

---

Mécanismes de coordination nationale : conseil national de sécurité alimentaire (central, régional), PRMC, comité technique de coordination des politiques de sécurité alimentaire, comités régionaux et communaux de sécurité alimentaire

Mécanismes de concertation inter PTFs : comité de gestion des donateurs, comité paritaire de suivi financier

Mécanismes de programmation conjointe : création d'un groupe de travail « Sécurité alimentaire, Développement rural, PME-PMI et Environnement » sous le leadership du PAM et de l'ONU

---

**Domaines d'intervention prioritaire du CSCRP: Lutte contre le VIH-SIDA**

**Résultat 5 du PNUAD : L'accès universel, dans la lutte contre le VIH-SIDA, est renforcé**

Résultats des Programmes Pays	Produits des Programmes Pays	Ressources \$ (indicatif)
5.1 Un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH/SIDA est promu	5.1.1 L'opérationnalisation du CSN est appuyée	• OMS : 134,000
	5.1.2 Les ressources humaines des institutions nationales, régionales/ locales en charge de la riposte sont renforcées	• ONUSIDA : 55,000
	5.1.3 Les structures de coordination sont renforcées	• PNUD : 11,000,000
	5.1.4 Les collectivités territoriales sont appuyées pour la prise en compte du VIH/ SIDA dans l'élaboration et le suivi des plans de développement locaux	• UNFPA : 50,000
	5.1.5 Le système national de suivi/évaluation est opérationnel	• UNICEF : 200,000
	5.1.6 Un programme de plaidoyer et développement du partenariat est élaboré et appuyé	• BM : 7,500,000
5.2 Les risques et vulnérabilités liées à l'épidémie sont réduits	5.2.1 Un plan national de communication pour le changement de comportement et un plan national de dépistage sont disponibles et mis en œuvre	• OIM : 690,000
	5.2.2 Les activités de prévention : (PTME, transfusion sécurisée, soins sécurisés, disponibilité des préservatifs féminins et masculins, kits PEP) sont accélérés et élargies à d'autres groupes à risque (réfugiés, migrants) à l'échelle nationale et sous-régionale dans le cadre des interventions en urgence	• ONUSIDA : 3,000
	5.2.3 La prise en charge globale (nutritionnel, les services de soins et ARV, socio-économique) est effective à l'échelle nationale	• PAM : 425,000
5.3 Les impacts sociaux, économiques et culturels de l'épidémie sont atténués	5.3.1 Les recherches et études sur les impacts socio-économiques sont effectuées	• UNFPA : 80,000
	5.3.2 Un soutien direct (matériel et financier) est fourni aux personnes affectées et ou infectées par le VIH/SIDA particulièrement les OEV	• UNICEF : 8,500,000
		• BM : 11,500,000
		• OIM : 60,000
		• PAM : 1,000,000
		• UNICEF : 500,000
		• UNESCO : 200,000

---

Agences impliquées : toutes les agences s'engagent à élaborer et mettre en œuvre un programme conjoint dans le cadre de l'ONUSIDA

Structures nationales : HCNLS, tous les départements ministériels

Partenaires techniques et financiers : Banque Africaine de Développement, Pays Bas, Belgique, Allemagne (KFW), Fonds Mondial, EU, France, USAID, Canada, Suisse, Suède

---

Mécanismes de coordination nationale : HCNLS

Mécanismes de concertation des PTF : le GT ONUSIDA et GT élargi (occasionnel) à tous les chefs de mission

Mécanisme de programmation conjointe : le GT ONUSIDA et l'équipe des agences, animés par le coordonnateur programme ONUSIDA

---



## Annexe 2. Cadre de Suivi-évaluation

### Domaine d'intervention prioritaire du CSCRP 2007 - 2011 : Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques

Résultats du PNUAD	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<b>1. Les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une Gouvernance Démocratique et d'un l'Etat de Droit renforcés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits humains avec indication des réserves et des obligations de faire rapport</li> <li>• Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journal Officiel, Rapports de l'Assemblée Nationale</li> <li>• Rapport des élections législatives</li> </ul>	<p>Climat politique défavorable. Des évènements imprévisibles, facteurs de tensions, se produisent</p>
1.1 Les capacités des institutions à promouvoir et faire respecter les droits sont renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de législations harmonisées au niveau national</li> <li>• Taux de couverture des institutions judiciaires</li> <li>• Taux d'enregistrement des enfants à l'Etat Civil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Journal Officiel</li> <li>• Rapports du Ministère de la justice et de l'Assemblée Nationale</li> <li>• Registres des mairies</li> </ul>	<p>Insuffisance de ressources humaines qualifiées</p> <p>Manque de volonté et d'engagement politique</p>
1.2 Les populations, particulièrement les femmes et les enfants, prennent conscience de leurs droits et devoirs et les exercent pleinement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de législations nationales en matière de droits humains harmonisées en tenant compte des législations internationales</li> <li>• Taux de participation aux différents scrutins</li> <li>• Nombre d'associations de droit créées et opérationnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports périodiques du Ministère de la Justice, Journal officiel</li> <li>• Rapport de la Commission électorale</li> <li>• Registres des Associations</li> </ul>	<p>Niveau d'instruction trop faible de certaines personnes pour saisir les concepts</p> <p>Manque de volonté et d'engagement politique</p> <p>Des contraintes socioculturelles compliquent ou empêchent cette prise de conscience</p>

1.3 Le statut de la femme et sa participation aux instances de décision sont améliorés

- Proportion de femmes dans les instances de décision aux niveaux des conseils municipaux, régionaux
- Nombre d'activités de plaidoyer par le SNU pour l'adoption du Code de la Famille
- Taux de prévalence des MGF

- Rapports de l'Assemblée Nationale, du MATCL, de la Commission électorale
- Rapports du Ministère de la Promotion de la femme
- Journal Officiel
- Enquêtes (UNICEF, OMS, ONG spécialisées)

Des contraintes socioculturelles compliquent ou empêchent le changement de mentalité  
Non adhésion de certains leaders d'opinions aux objectifs visés  
Manque de volonté et d'engagement politique

1.4 La protection des enfants vulnérables, en particulier ceux privés de leur milieu familial est renforcée

- Nombre de cadre juridique et politique pour assurer la prise en charge et la protection des enfants appliqué
- Nombre d'enfants privés de leur milieu familial bénéficiant de services de qualité
- Proportion d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent.
- Nombre d'enfants impliqués dans les infractions comme auteurs ou victimes ayant accès à un accompagnement social et judiciaire conformes aux normes et standards

- Rapports du Ministère de la Justice
- Rapports de l'UNICEF
- Rapports BIT
- Rapports d'ONG spécialisées

Insuffisance de moyens financiers

Des contraintes socioculturelles modifient la perception du problème

**Domaines d'intervention prioritaire du CSCR 2007 - 2001 :** Consolidation de la réforme des administrations publiques / Renforcement des capacités de la société civile / Renforcement des initiatives d'intégration régionale et sous-régionale / Intégration au système commercial multilatéral

Résultats du PNUAD	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses (à compléter)
<b>2 Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'APD comptabilisé dans le budget de l'Etat</li> </ul> <p>Baseline : 50%</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de suivi de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec un renforcement de capacité effectif, la propension du Gouvernement à</li> </ul>

**planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcés**

2.1 Les capacités des acteurs publics, privés, et de la société civile en formulation de politiques, stratégies et programmes de développement sont renforcées

- Pourcentage de l'aide fournie dans le cadre de l'approche programme

Baseline : Enquête légère à réaliser

- Nombre de cadres (Associations communautaires, ONG, Ministères sectoriels, Collectivités territoriales) formés et utilisant les outils de planification et de suivi/évaluation des projets et programmes de développement
- Pourcentage d'augmentation des ressources fiscales internes au niveau des Collectivités Territoriales
- Disponibilité de statistiques fiables sur la population

Déclaration de Paris

- Rapports d'activités périodiques
- Rapports financiers des Collectivités Territoriales
- Résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat (RGPH)
- Rapports des Enquêtes démographiques et de Santé (EDS)
- Rapports enquêtes diverses

obtenir plus d'aide budgétaire augmente

- L'adhésion effective des PTFs à la Déclaration de Paris et à sa mise en oeuvre

2.2 Les capacités nationales de mise en œuvre sont renforcées pour améliorer l'efficacité des programmes nationaux ayant un fort impact sur l'atteinte des OMDs

- Taux de décaissement des projets et programmes SNU

- Rapports de revue annuelle de la DNP/Ministère du Plan sur la mise en œuvre des PP
- Rapports de suivi de la mise en œuvre des OMD
- Rapports de mise en œuvre du CSCR
- Rapports des Ministères sectoriels

2.3 Les initiatives nationales (Cadre intégré du Commerce) régionales et sous-régionales d'intégration socio-économique et politique dans le cadre de l'UEMOA, de la CEDEAO et du NEPAD, sont renforcées

- Nombre d'initiatives en matière d'intégration régionale
  - Pourcentage d'amélioration des exportations nationales
- Baseline : Etude de base à réaliser

- Rapports UEMOA / CEDEAO/Liptako-Gourma / OMVS/NEPAD
- Rapports du MEF/DNCC, CCIM, etc
- Rapports du Ministère des Finances et de l'Economie

**Domaine d'intervention prioritaire du CSCR 2007 - 2011 : Développement de l'accès aux services sociaux de base**

Résultats du PNUAD	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses (à compléter)
<b>3 L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux de mortalité infantile</b> : 113 p1000 (EDSIII, 2001)</li> <li>• <b>Taux de mortalité infantile juvénile</b> : 229 p1000 (EDSIII, 2001)</li> <li>• <b>Taux de mortalité maternelle</b> : 582 p100.000 NV (EDS III, 2001)</li> <li>• <b>Proportion d'élèves commençant la 1<sup>ère</sup> année d'étude du premier cycle et achevant la 5<sup>ème</sup></b></li> <li>• Non disponible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes EDS/MICS</li> <li>• Annuaire statistique national MEN / CPS</li> <li>• Résultats du RGPH</li> </ul>	<b>Hypothèse</b> : Les stratégies actuelles d'accélération (Fast Track et Survie de l'enfant) sont mises en œuvre dans tout le territoire national
3.1 L'accès et la qualité de l'éducation de base pour les filles et pour tous les enfants en milieu rural est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taux de pré scolarisation (données désagrégées : filles/garçons et rural/urbain)</b></li> <li>• Non disponible</li> <li>• <b>Taux brut et net d'admission au primaire (données désagrégées : filles/garçons et rural/urbain)</b></li> <li>• Taux d'admission en première année au niveau national : 74,2 % (2005-2006)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Annuaire statistique national MEN/CPS</li> <li>• Rapports des Académies d'enseignement et des Centres d'animation pédagogique</li> <li>• Evaluation des apprentissages (méthode MLA)</li> </ul>	

- Taux d'admission en 1ere année des filles : 67% (2005-2006)
  - Taux d'admission en septième année au niveau national : 36,6 % (2005-2006)
  - Taux d'admission en septième année des filles : 27,8 % (2005-2006)
  
  - **Taux brut et net de scolarisation au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental (données désagrégées : filles/garçons et rural/urbain)**
  - Ecart de TBS entre filles et garçons : 20 points (2005-2006)
  - **Taux de redoublement au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental (données désagrégées : filles/garçons et rural/urbain)**
  - Le pourcentage des redoublants dans le premier cycle : 18,6 % (2005-2006)
  
  - **Taux d'achèvement au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental au niveau national et des régions**
  - Taux d'achèvement du premier cycle au niveau national : 49 % (2005-2006)
  
  - **Niveau des élèves dans les disciplines de base et sur les compétences de vie courante**
  - Données non disponibles
  
  - **Nombre de politiques et stratégies nationales pour assurer l'accès à**
  - Données sur les groupes vulnérables (Malikunafoni )
  - Rapports des Académies d'enseignement, des Centres
- 

3.2 Les groupes les plus vulnérables notamment les enfants handicapés, les

enfants privés d'un milieu familial, les enfants en conflit avec la loi, les analphabètes, les réfugiés ont accès à une éducation de base adaptée

---

**une éducation de base adaptée aux groupes vulnérables adoptées :**

- Données non disponibles
- **Nombre de structures offrant une éducation adaptée aux besoins des groupes vulnérables (données désagrégées : filles/garçons et rural/urbain)**
- Données non disponibles
- **Nombre d'adultes et adolescent·es additionnels ayant maîtrisé la lecture, l'écriture, le calcul et certaines compétences de vie (données désagrégées : femmes/hommes)**
- Données non disponibles

d'animation pédagogique et des ONGs partenaires

- Rapports périodiques (OMS, UNESCO, UNFPA, UNICEF)

3.3 La population et particulièrement les groupes vulnérables reçoivent les soins de santé essentiels de qualité dans tout le pays notamment dans les zones les plus pauvres

- 
- **Taux de couverture vaccinale (DTC3 et TT2)**
  - DTC3 : 80% (revue PEV 2006)
  - TT2 : 67% (revue PEV 2006)
  - **Pourcentage d'enfants et de femmes dormant sous moustiquaires imprégnées**
  - Non disponibles (Voir EDS IV, 2006, rapport attendu en 2007)
  - **Prévalence contraceptive avec les méthodes modernes :**
  - 3,16 (annuaire statistique 2005)
  - **Taux de césarienne : 1,3%** (Revue SOU 2006)
  - **Taux d'accouchements assistés :**

- 
- Enquêtes EDS/MICS
  - Rapports d'activités CSREF, ONG
  - Annuaire statistique SLIS/SNIS
  - Rapports périodiques (OMS, UNFPA, UNICEF)

---

53% (annuaire 2005)

- **Pourcentage de structures de santé offrant des services conviviaux de santé sexuelle et reproductive aux adolescents (es) et aux jeunes :**

- Données non disponibles
- **Pourcentage des structures de santé offrant des activités promotionnelle incluant la lutte contre l'excision :**
- Données non disponibles

3.4 La proportion des populations n'ayant pas accès à l'eau potable et aux infrastructures d'hygiène et assainissement est réduite

---

- **Proportion des populations ayant accès à l'eau potable :**

- rural 36% (2004)
- urbain 78% (2004)
- national 50% (JMP 2004)

- **Proportion des populations disposant de latrines :**

- rural 39%/urbain 59%/national 56% (JMP 2004)

- Enquêtes EDS/MICS
- Rapports d'activités ONG
- DNH
- RGPH
- Rapports périodiques (FIDA, OMS, UNICEF)

3.5 L'état nutritionnel des femmes enceintes et allaitantes, et des enfants de moins de 5 ans est amélioré

---

- **Taux de malnutrition (P/T 10,6%, T/A 38%,P/A 33% (EDSIII, 2001)**

- **Pourcentage de structures de santé offrant une prise en charge correcte des enfants malnutris :**
- Données non disponibles

- Enquêtes EDS/MICS
- Rapports périodiques (OMS, PAM, UNICEF)
- Rapports ONG spécialisées

**Domaines d'intervention prioritaire du CSCR 2007 - 2011 : Sécurité alimentaire et développement rural / Développement des PMEPMI/ Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles**

Résultats du PNUAD	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<b>4 Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et du développement, et de création d'emplois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de la population vivant dans les zones les plus vulnérables n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (OMD)</li> <li>• Production agricole dans les zones rurales les plus vulnérables (CSLP)</li> </ul> <p>Baseline : Année 2005 Revue CSCR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête de la DNSI auprès des ménages</li> <li>• Rapports du Commissariat à la Sécurité Alimentaire</li> <li>• Rapports Ministères de l'Agriculture / Elevage &amp; Pêche / Industries</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, FAO, FIDA, PAM, OCHA, UNHCR, UNICEF, OMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard dans les enquêtes</li> <li>• Faible mobilisation de ressources</li> </ul>
4.1 Le système national de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau du Stock National de Sécurité</li> <li>• Le nombre de situations d'urgence identifiées et suivies d'effets</li> <li>• Qualité de la coordination des donateurs</li> <li>• Nombre de Plans de contingence/secours disponibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Commissariat à la Sécurité Alimentaire</li> <li>• Rapports SAP/OMA/ FEWS NET</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, FAO, FIDA, PAM, OCHA, UNHCR, UNICEF, OMS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La fréquence et l'ampleur des catastrophes majeures restent dans les limites gérables</li> </ul>
4.2 La production agroalimentaire à court et moyen termes est améliorée du point de vue quantitatif et qualitatif	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'amélioration des rendements agricoles dans les zones rurales les plus vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Commissariat à la Sécurité Alimentaire</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, FAO, FIDA, PAM, OMS, ONUDI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catastrophes naturelles, appropriation insuffisante des systèmes d'inspection et de contrôle alimentaire, de normalisation et certification</li> </ul>
4.3 Les communes rurales, en particulier celles des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti et Ségou, bénéficient d'investissements et services ciblés dans le cadre de programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'infrastructures de base réalisées dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti</li> <li>• Proportion des populations affectées par la pauvreté dans les villages du Millénaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Commissariat à la Sécurité Alimentaire</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, FENU, FAO, FIDA, PAM, OMS, ONUDI, UNIFEM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible mobilisation de ressources</li> <li>• Faible capacité d'absorption</li> </ul>

<p>intégrés 4.4 La création d'emplois productifs augmente</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de pauvreté communale (IPC)</li> <li>• Nombre de PME-PMI créées dans le cadre du Schéma Directeur de l'Artisanat</li> <li>• Taux de chômage en milieu rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de pauvreté communale</li> <li>• Rapports Ministère de l'Industrie</li> <li>• Rapports périodiques (BIT, ONUDI, UNIFEM)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible émergence du secteur privé</li> <li>• Faible mobilisation de ressources</li> </ul>
<p>4.5 La gestion de l'environnement par les secteurs publics et privés, et en particulier les collectivités locales, est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de kilomètres de cordons pierreux réalisés</li> <li>• Nombre d'hectares reboisés</li> <li>• Nombre de projets/programmes conjoints élaborés et exécutés</li> <li>• Nombre d'entreprises sélectionnées ayant amélioré leurs technologies et introduit les principes de technologie propre.</li> <li>• Nombre de projets d'énergie renouvelable formulés et exécutés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement</li> <li>• Rapports PAM, FIDA, FAO et PNUD</li> <li>• Rapports de mise en oeuvre</li> <li>• Rapports ONUDI, PNUD et PNUE</li> <li>• Rapports ONUDI, PNUD et UNESCO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible mobilisation des ressources</li> <li>• Faible capacité d'absorption</li> <li>• Faible maîtrise des principes de technologie propre</li> </ul>

**Domaines d'intervention prioritaire du CSCRIP: Lutte contre le VIH-SIDA**

Résultats du PNUAD	Indicateurs et bases de référence	Sources de vérification	Risques et hypothèses
<p><b>5 L'accès universel, dans la lutte contre le VIH-SIDA, est renforcé</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de prévalence du VIH/sida dans la population générale</li> </ul> <p><u>Baseline</u> : (enquête 2007)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport d'enquête, rapport HCNLS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement et volonté politique</li> <li>• Stabilité politique</li> <li>• Disponibilité des intrants aux meilleurs prix</li> <li>• Adhésion des populations et des communautés</li> <li>• Application effective des 3 principes directeurs (3 ones)</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien continu des partenaires</li> <li>• Calamités naturelles</li> </ul>
5.1 Un environnement favorable à l'appropriation, la durabilité et la bonne gouvernance de la lutte contre le VIH/SIDA est promu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'opérationnalisation du CSN</li> <li>• Nombre de personnes formées dans les institutions des institutions nationales, régionales/ locales en charge de la riposte</li> <li>• Nombre de structures de coordination renforcées</li> <li>• Nombre de plans communaux de développement prenant en compte le VIH/SIDA</li> <li>• Niveau d'opérationnalisation du système national de suivi /évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Ministère de la Santé</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, ONUSIDA, OMS, UNFPA, UNICEF)</li> <li>• Rapports ONG spécialisées</li> </ul>	
5.2 Les risques et vulnérabilités liées à l'épidémie sont réduits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de la population de 15 à 24 ans possédant de bonnes connaissances sur le VIH/SIDA</li> <li>• Taux de prévalence chez les femmes enceintes</li> <li>• Pourcentage de personnes malades prises en charge (nutritionnel, les services de soins et ARV, socio-économique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Ministère de la Santé</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, ONUSIDA, OMS, UNFPA, UNICEF, PAM, UNESCO)</li> <li>• Rapports ONG spécialisées</li> </ul>	
5.3 Les impacts sociaux, économiques et culturels de l'épidémie sont atténués	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de recherches et études réalisées et validées sur les impacts socio-économiques</li> <li>• Proportion de personnes affectées et ou infectées par le VIH/SIDA bénéficiant d'un soutien direct (matériel et financier)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports Ministère de la Santé</li> <li>• Rapports périodiques (PNUD, ONUSIDA, UNICEF, PAM, UNESCO)</li> <li>• Rapports ONG spécialisées</li> </ul>	



## Annexe 3. Autres activités stratégiques

Le Mali est un des pays les plus stables de la sous-région avec des perspectives encourageantes pour le futur autant en terme de croissance économique que de progrès humain. Cependant, l'économie malienne et les moyens de subsistance des populations les plus pauvres sont chroniquement affectés par des catastrophes naturelles (sécheresse, inondations etc...) et les menaces qui pèsent à ses frontières (Côte d'Ivoire, Guinée, Algérie...) et qui perturbent la croissance économique des zones frontalières avec des effets visibles sur la sécurité des populations et les trafics illégaux.

Dans le cadre de l'UNDAF 2008-2012, le Bureau Régional d'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest souhaite travailler de concert avec le Coordinateur Résident des Nations Unies au Mali, le PNUD et les autres agences et programmes spécialisés dans la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction des risques s'appuyant sur trois axes fondamentaux : a/ Le renforcement des capacités de coordination et d'alerte précoce du SNU au Mali notamment en matière des droits de humains et du droit humanitaire international; b/ Le soutien aux efforts de planification et de réponse du Gouvernement du Mali en matière de gestion des catastrophes ; et c/ l'insertion de l'aide humanitaire dans les processus globaux de l'efficacité de l'aide tels que définit par la Déclaration de Paris.

Afin de faciliter cette inclusion de l'action humanitaire dans l'UNDAF Mali, le Bureau Régional de OCHA a pris la décision d'apporter un appui intégré au Mali sur la période 2007-2009 (horizon de planification stratégique pour OCHA au niveau global) et de mettre en œuvre une série d'activité en 2007 qui lui permettront à la fin de ce cycle de formuler avec le SNU et le Gouvernement du Mali un plan de travail permettant de mieux cerner les contours d'une meilleure interaction entre action humanitaire et processus de développement.

L'intervention de OCHA au Mali en concertation avec les partenaires UN et non-UN devrait produire un ensemble de **conclusions pratiques** relatives à **la transition de l'urgence vers le développement** pour ce qui concerne l'insécurité alimentaire. Pour ce qui concerne la phase au cours de laquelle des populations engagées dans des processus de développement se trouvent confrontées à des situations d'urgences (catastrophes naturelles et urgences complexes) OCHA et ses partenaires au Mali définiront des mécanismes de préparation et de réponse aux crises qui allègeront les souffrances des populations vulnérables tout en soutenant les activités de développement en cours dans ces zones pays.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.  
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.  
This page will not be added after purchasing Win2PDF.